

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/01/2025 - 2029 - 2023 B 05451 - 898 451 240 - AB ETANCHEITE

①

BILAN SIMPLIFIÉ

2029

Edition du 13/11/24 à 15:09:41

N° 2033-A 2008

Désignation de l'entreprise AB ETANCHEITE					Néant ☐							
Adresse de l'entreprise 26 AVE GASTON MONMOUSSEAU 93240 STAINS												
Numéro SIRET* 8 9 8 4 5 1 2 4 0 0 0 0 2 9												
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12							
					Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022					
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitations incorporelles	Fonds commercial *	010		012							
		Autres *	014		016							
	Immobilitations corporelles *		028		030							
	Immobilitations financières * (1)		040		042							
	Total I (5)		044		048							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052							
		Marchandises *	060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070							
		Autres* (3)	072	18	074		18		273			
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15					
	Disponibilités		084	5 357	086		5 357		25			
	Charges constatées d'avance*		092		094							
Total II		096	5 390	098		5 390		298				
Total général (I + II)					110	5 390	112		5 390	298		
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		2 000		2 000					
	Écarts de réévaluation		124									
	Réserve légale		126									
	Réserves réglementées*		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131									
	Report à nouveau		134		(2 352)		(2 078)					
	Résultat de l'exercice		136		3 469		(274)					
	Provisions réglementées		140									
Total I					142	3 118		(352)				
Provisions pour risques et charges					154							
Total II					154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	2 075	172	2 272		650				
Produits constatés d'avance		174										
Total III					176	2 272		650				
Total général (I + II + III)					180	5 390		298				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B (2008)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AB ETANCHEITE		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N-1 clos le 31/12/2022
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214	
			217	218	10 455
				222	950
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224	
	Production immobilisée*			226	
	Subventions d'exploitation reçues			230	
Autres produits			232		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	10 455 950
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier..... - immobilier :			242	6 788 1 149
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243			244	
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements*			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259			262	
{ Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	6 788 1 149
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 666 (199)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	75
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	197
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	3 469 (274)
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	3 469 314
Règlements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art .39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)			324	197
Dédutions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	
	Entreprise nouvelle (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies) 987	Zone franche Corse (44. décies) 988		342
	reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Pôle de compétitivité (44. undécies) 990		
	Divers*, (dont : Investissements outre-mer 344		créance due au report en arrière du déficit* 346		350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	3 666 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	3 666 372
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380		n° du centre de gestion agréé : 388	
Montant de la T.V.A collectée 374	545	Effectif moyen du personnel* : 376		dont apprentis : handicapés :	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378	290	Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399			

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C 2008

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(15 % et 0 % (1) pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							15% ou 16%	0%	
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL		578	580	582	584	586	587	589	
Régularisations *						590	594	595	
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (C'GI art 39 terdecies).						591			
TOTAL						596	597	599	

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 307 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB ETANCHEITE

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2033-E 2008

Désignation de l'entreprise : AB ETANCHEITE		Néant ☐ **
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023 Durée en nombre de mois : 12		
I	PRODUCTION DE L'ENTREPRISE	
Ventes de marchandises	961	
Production vendue - Biens	991	
Production vendue - Services	992	10 455
Production stockée	964	
Production immobilisée	965	
Subventions d'exploitation perçues	966	
Autres produits	967	
Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	993	
TOTAL A	994	10 455
II	CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)	
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	969	
Variation de stock (marchandises)*	970	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	971	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	972	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	973	5 718
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle.	974	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985	
Autres charges	975	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	976	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	977	
TOTAL B	978	5 718
III	VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	
TOTAL A - TOTAL B	979	4 736
* voir notice au verso		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature , cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre). ** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.

N° de dépôt

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2008

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 8 9 8 4 5 1 2 4 0 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB ETANCHEITE

ADRESSE (voie) 26 AVE GASTON MONMOUSSEAU

CODE POSTAL 93240

VILLE STAINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Edition du 13/11/24 à 15:09:42

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

N° 2065
(2008)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012023

et clos le 31122023

Régime simplifié d'imposition ☒
ou réel normal ☐
(cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) ☐

Adresse du service
où doit être
déposée cette
déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente de
l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION

AB ETANCHEITE

26 AVE GASTON MONMOUSSEAU

Identification du
destinataire

93240 STAINS France

Insp., IFU	N° dossier	89845124000029
	N° Siret	

B ACTIVITÉ

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :
le téléphone :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
ETANCHEITE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ☐ Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % 3 666 (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	
2 Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ☐	2 bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 ou 591 du tableau n°2059-A ou 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 2 bis)
2 ter Plus-values imposables au taux de 16,5 % ☐	2 quater Plus-values imposables au taux de 0 % (ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007) (art. 219a quinquies du CGI) ☐ 2 quinquies Plus-values exonérées (article 238 quinquies du CGI) ☐

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	créées en Corse, art. 208 sexies ☐	sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) ☐	zones franche Corse art. 44 decies ☐
entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	créées en Corse, art. 208 quater A ☐	zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 acties ☐	Autres dispositifs 3 bis ☐
Jeunes entreprises innovantes (art. 41 sexies) ☐	bénéfice ou déficit exonéré 3 (indiquer + ou - selon le cas)	plus-values à long terme imposables aux taux de 15 % ou 8 %	

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066			
3. Crédits d'impôt et imputations en faveur de la recherche crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise crédit d'impôt famille	4 prélèvement exceptionnel 5 ter réduction d'impôt en faveur du mécénat	6 Bis Crédit d'impôt pour investissement en Corse 6 autres imputations

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et/ou du conseil ☐ *

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts-comptables**

À STAINS , le 05112024

* Procéder dans le cadre s'il s'agit ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : salarié, I : Indépendant).
** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDEC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : noms de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise comptable, n° SIRET du cabinet.

Signature et
qualité du déclarant

AB ETANCHEITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
au capital de 2000 €
Siege social 26 avenue GASTON MONMOUSSEAU 93240 STAINS
Siren 898 451 240 00029

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du **10/11/2024**

L'an deux mille vingt et **quatre**, le **10 novembre** à 10 H au Siège Social.

Les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation orale de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/ 2023**
- affectation du résultat
- quitus à la gérance et prolongation de son mandat

Sont présents ou représentés :

Monsieur **MERIMI ABDELMALEK** 100 actions
détient 100 % des actions sociales numérotées de 001 à 100.

Total du nombre de actions sociales composant le capital social 100 actions.

Monsieur **MERIMI ABDELMALEK** préside la séance en qualité de président.

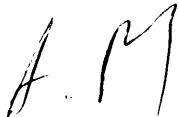
Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social; pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il lui est donné acte, notamment :

- Les comptes annuels dressés au **31 décembre 2023**
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes annuels.

Un échange de vues intervient, au cours duquel de Président fournit tous renseignements et explications complémentaires.

Puis personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.



Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023** et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, savoir :

Total des produits d'exploitation	10 455
Total des charges d'exploitation	6 788
Résultat d'exploitation	3 666

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, soit un **bénéfice** de **1.314**, après déduction de toutes charges, impôts, provisions, amortissements comme suit :

Report à nouveau **1.314**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à Monsieur **MERIMI ABDELMALEK** gérant, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer et le maintienne dans sa fonction de gérant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

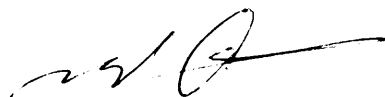
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant, en tant que besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal ; signé de tous les associés présents après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.



AB ETANCHEITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
au capital de 2000 €
Siege social 26 avenue GASTON MONMOUSSEAU 93240 STAINS
Siren 898 451 240 00029

Rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2023** à l'assemblée générale ordinaire du **10 novembre 2024**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et des résultats de notre gestion durant l'exercice social clos le **31 décembre 2023** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice.

Le Bilan, le Compte de Résultat et l'annexe, ainsi que les autres dispositions dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes que nous vous présentons sont établis en conformité des articles 8 à 17 du code de commerce qui expriment les nouvelles obligations comptables des commerçants, personnes physiques ou morales (loi du 30 avril 1983 et décret du 29 novembre 1983).

RAPPORT SUR L'ACTIVITE SOCIAL 2023

Nous vous rappelons que cet exercice est notre **troisième** exercice, il se traduit par les résultats suivants

PRODUITS D'EXPLOITATION	10 455
CHARGES D'EXPLOITATION	6 788
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 666
PRODUITS FINANCIERES	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
CHARGES FINANCIERES	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES	197
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 469

QUANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES 10 455

A. M.

Quant à la situation financière :

LE FOND DE ROULEMENT	positif	3 118
BFR		2 239
TRESORERIE		5 357

Actif circulant net	5 390
Dettes	2 272

PERSPECTIVES 2024

Le marché s'est ralenti mais laisse envisager un bénéfice pour l'exercice à venir.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est à signaler sur l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous avez pu le constater, les comptes qui sont soumis à votre approbation font apparaître un **bénéfice** de **1.314**, après déduction de toutes charges, tous impôts, provisions et amortissements.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité de cette somme au compte de report à nouveau qui sera **crédeur** de: **3.469**

Nous souhaitons vivnt que les résolutions qui vous sont proposées reçoivent votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérance pour l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre confiance.

la présidence

